



**NOUVEAU** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes de la Communauté de commune Beaujolais Pierres Dorées met en place un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme, à destination des particuliers et des professionnels disponible 7j/7. Dorénavant vous devrez vous connecter au lien ci-dessous pour saisir toutes vos démarches d'urbanisme.

<https://sve.sirap.fr/#/069020/>

**VOUS DEVEZ FAIRE DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME POUR :**

- Un permis de construire
- Un permis de démolir
- Une déclaration préalable de travaux
- Un certificat d'urbanisme
- Un permis d'aménager

**VOUS DISPOSEZ DESORMAIS :**

- ***D'un guichet numérique pour déposer votre demande***  
Après avoir créé un compte personnel, vous pouvez à tout moment saisir en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction du dossier.
- ***D'une interface pour suivre l'avancée de votre dossier***  
En vous connectant, vous pouvez suivre l'avancée de votre demande jusqu'à la décision de l'administration. Vous pouvez également déclarer l'ouverture et l'achèvement de votre chantier et consulter les précédentes demandes.

**Gratuite, simple et sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction de vos demandes d'urbanisme et limite vos déplacements**

---